



SKI QUÉBEC ALPIN



LA MONTAGNE
LE MASSIF DE CHARLEVOIX

Ski Québec Alpin

Avis de course

Championnat Junior Provincial (FIS-ENL)

16 et 17 mars 2019

GS et SL Hommes (Codex 0484 & 0485) / Femmes (Codex 5455 & 5456)

Endroit : Massif de Charlevoix, Québec

Horaire : **Slalom Géant : 16 mars 2019** : départ 1^{ère} manche 9h30
Piste : Charlevoix (Homologation FIS # 10505/02/12)

Slalom : 17 mars 2019 : départ 1^{ère} manche 9h30
Piste : Charlevoix (Homologation FIS # 10507/02/12)

Horaire final remis lors de la réunion des entraîneurs

Organisation : Club de ski le Massif de Charlevoix

Admissibilité & Règlements : Règlements FIS, Alpine Canada Alpin et Ski Québec Alpin

Inscription : Les entraîneurs doivent inscrire les athlètes québécois en ligne 2 semaines avant l'épreuve sur le site de SQA : <http://www.skiquebec.qc.ca/fr/zone-membres/>
Pour les athlètes hors province, envoyer vos inscriptions sur formulaires officiels FIS seulement par courrier électronique à sga@skiquebec.qc.ca et en cc à: anniev.frankl@gmail.com
Date limite d'inscription: mercredi le 13 mars 2019 à 23 :59 HNE.

Frais d'inscription : \$50 par athlète par jour de course (inclus billet de remontée). L'argent comptant ou les chèques d'équipe fait au nom du Club de ski du Massif de Charlevoix seront acceptés.
LES CHÈQUES PERSONNELS SERONT REFUSÉS. Le paiement doit être fait par les entraîneurs au moment de l'inscription.

Dossards : \$100 par équipe doit être versé comme dépôt. Payable par chèque d'équipe ou argent comptant remboursable au retour de tous les dossards de l'équipe. Aucun remboursement aux équipes des gagnants qui ne se présentent pas à la remise de médailles (politique d'ACA).

Entraînement: Le détail sera donné lors de la réunion d'équipe.

Arrivée : Tous les athlètes et entraîneurs doivent arriver au chalet de la base les jours de course.

Réclamations &**Protêts :**

Tous protêts et réclamations doivent être faits par écrit en conformité avec le règlement FIS et accompagnés d'un dépôt en argent de \$100 canadien (RIS 644.4).

Réunion d'équipe & Tirage

Réunion et tirage au sort le vendredi 15 mars 2019 à 19h.

La réunion aura lieu à la salle Fafard de l'Hôtel Germain Charlevoix, située au 50 rue de la Ferme, Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 0G2 (www.legermainhotels.com/fr/charlevoix). Le secrétariat de course sera ouvert pour recevoir les inscriptions à compter de 18h15. Réunion le samedi 17 mars pour l'épreuve du dimanche 30 minutes après la fin de la période des protêts, au Chalet de la Base, au Massif de Charlevoix. Représentation et droit de parole d'une seule personne par équipe.

Tableau d'affichage : Le tableau d'affichage est au bas de la piste de course.

Remise de prix : 30 minutes après la période de protêt de la 2e manche, au Chalet de la Base, le 17 mars.

Hébergement : Responsabilité des entraîneurs. Le Comité Organisateur recommande Le Germain Charlevoix : infotel@legermainhotels.com et www.legermainhotels.com/fr/charlevoix/

Information :

Annie Vaillancourt, Club de compétition Massif de Charlevoix: anniev.frankl@gmail.com
(819)743-8433

Paul St-Hilare, Ski Québec Alpin : sqa@skiquebec.qc.ca (514)252-3089, poste 3715 – (514)966-2593

Comité de course :

Directeur d'épreuve : Henrick Simard
Secrétaire de course : Annie Vaillancourt
Chef de piste : Jean-Philippe Hamel
Délégué technique : Camille Courchesne

Responsabilité :

Le Massif de Charlevoix, les organisateurs de la course ainsi que les administrateurs, dirigeants, employés et bénévoles du Club de compétition du Massif de Charlevoix se dégagent de toutes responsabilités en rapport avec ces compétitions. Le comité organisateur se réserve le droit de refuser la participation aux épreuves à tout compétiteur qu'il juge inapte dans les circonstances.

Bienvenue et bonne chance!!